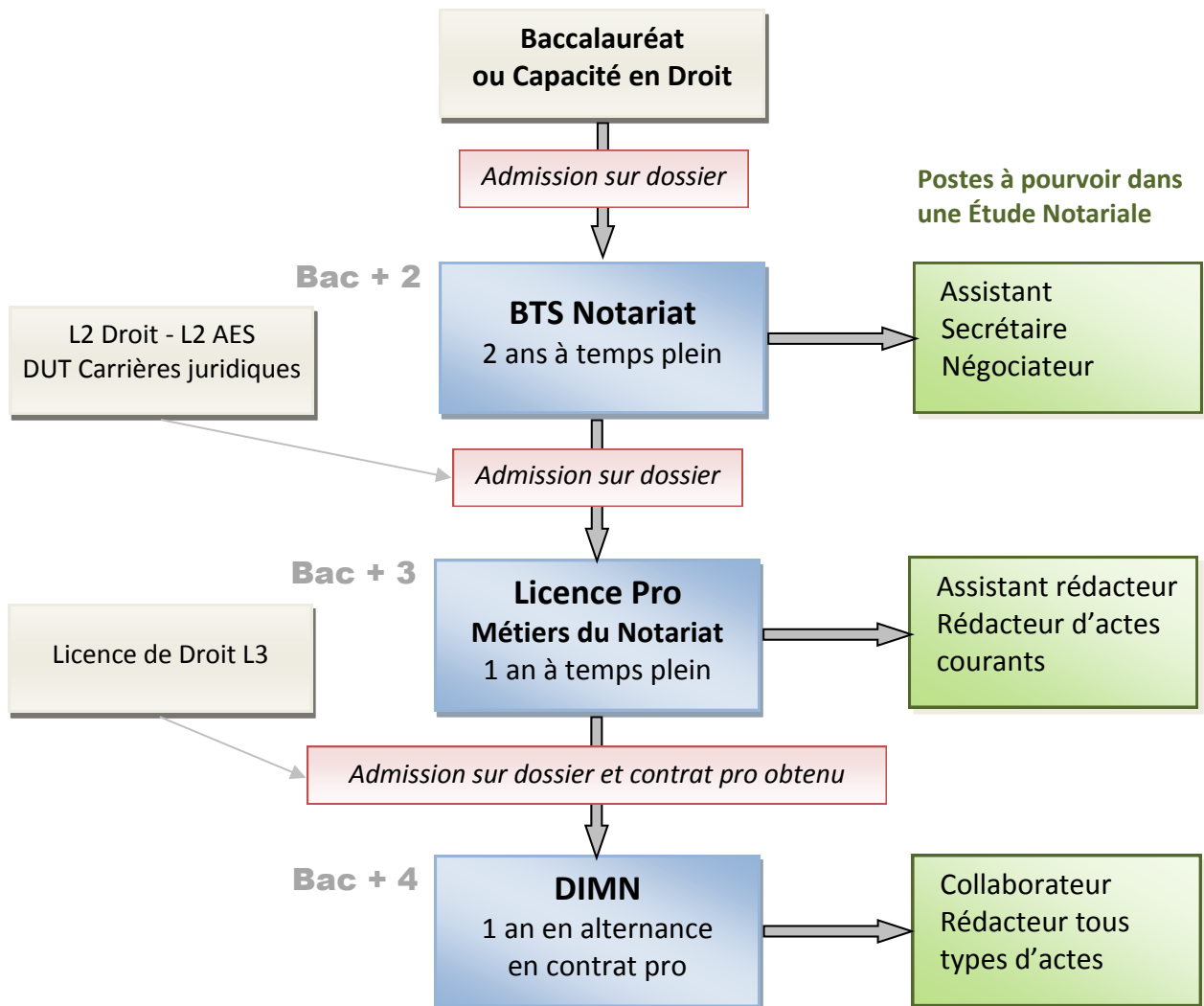




## DEVENIR COLLABORATEUR DE NOTAIRE





## **LA LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU NOTARIAT**

---

### **1/ L'accès à la Licence Professionnelle Métiers du Notariat**

Il s'agit d'un **diplôme à la fois universitaire et professionnel**, proposé par certaines facultés de Droit.

Les Licences Professionnelles Métiers du Notariat de RENNES, BREST, et NANTES sont le fruit d'un **partenariat entre ces Universités et le Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de RENNES.**

Au sein du cursus de formation des collaborateurs de Notaire, il est la suite éventuelle du BTS Notariat, et l'étape précédant le DIMN.

Pour autant, cette Licence Professionnelle n'est pas réservée aux étudiants du BTS Notariat, puisque toute personne titulaire d'un niveau BAC +2 en droit peut y postuler.

Un nombre de places est également réservé aux personnes issues de la formation continue.

La sélection, qui s'effectue sur dossier, est relativement difficile, car chaque promotion ne compte que 20 à 25 places. Il est donc important d'avoir un dossier scolaire solide pour pouvoir intégrer une Licence Professionnelle Métiers du Notariat après le BTS Notariat.

### **2/ L'organisation du diplôme et des enseignements**

À la faculté de droit de Rennes, cette Licence Professionnelle est dirigée par Madame le Professeur DURAND-PASQUIER.

Une commission paritaire siège chaque année, en juillet, pour étudier les candidatures et les sélectionner.

Les matières enseignées abordent les trois grands pôles du Notariat que sont le **Droit Immobilier**, le **Droit de la Famille** et le **Droit des Affaires**, en veillant à alterner les cours théoriques et les cours pratiques (Travaux Dirigés). Les enseignements sont répartis en deux semestres distincts, sanctionnés par des partiels.

Les enseignants sont des universitaires, des professionnels du Droit ou de la Fiscalité, des notaires ou des collaborateurs.

Parallèlement aux cours, les étudiants doivent préparer, par petits groupes, un projet tutoré portant sur un cas inspiré de la pratique notariale, qu'ils présenteront en fin d'année devant un jury composé de notaire(s) et universitaire(s).



### 3/ Le stage obligatoire

La Licence Professionnelle Métiers du Notariat comprend un **stage obligatoire de 12 semaines** en Office Notarial.

Ce stage étant d'une durée supérieure à 8 semaines consécutives, il donne lieu, conformément à la législation, à une indemnisation forfaitaire de l'ordre de 450 € par mois en faveur des stagiaires.

Un rapport de stage doit ensuite être rédigé par chaque étudiant et faire l'objet d'une soutenance devant un jury.

### 4/ Les débouchés professionnels

Comme le BTS, la Licence Professionnelle Métiers du Notariat constitue un diplôme professionnalisant à part entière, qui permet de postuler immédiatement à un emploi au sein d'une Étude Notariale.

Son titulaire n'est pas encore considéré comme un rédacteur d'actes confirmé mais il a acquis des connaissances et des compétences qui lui permettent de prétendre à un poste d'assistant rédacteur, ou de rédacteur d'actes courants.

### 5/ Les possibilités de continuation d'études

Au-delà des équivalences que pourront consentir les facultés de Droit au cas par cas, puisqu'il s'agit d'un diplôme universitaire, l'obtention de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat offre la possibilité de postuler au sein d'un Institut des Métiers du Notariat (IMN) pour préparer le Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat (DIMN).